

*Les tarifs sont indexés chaque année au 1er juillet suivant l'index des prix à la consommation.  
Indice de base 100 est fixé au 01/07/2015.  
Les prix sont arrondis à l'euro supérieur.*

**Toute demande fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 50€ pour frais de dossier (A0).**

**Prestations dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme**

Immeubles destinés à l'habitation

A1	forfait	103 €
A11	+ majoration par logement	36 €
A12	+ majoration par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface plancher	205 €

Immeubles d'hébergement collectif, hôpitaux, maisons de repos, hôtels, institutions diverses

A2	forfait	347 €
A21	+ majoration par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface plancher	205 €

Immeubles administratifs et écoles

A3	forfait	261 €
A31	+ majoration par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface plancher	205 €

Immeubles de commerce

A4	forfait	103 €
A41	+ majoration par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface plancher	205 €
A42	(sauf pour les restaurants et débits de boissons où l'on applique par tranche de 250m <sup>2</sup> )	

Salles de spectacles, théâtres, cinémas, centres culturels, dancings, musées, salles polyvalentes, halls omnisports

A5	forfait	205 €
A51	+ majoration par tranche de 1.000m <sup>2</sup> de surface plancher	261 €

Bâtiments et installations industrielles, parkings

A6	forfait	205 €
A61	+ majoration par tranche de 1.000m <sup>2</sup> de surface plancher	205 €

Lotissement

A7	forfait	205 €
A71	+ majoration par tranche de 5 lots	103 €
A72	- Division du montant total par 2 si pas de création de voirie	

Stades

A8	forfait	865 €
A81	+ majoration par tranche de 2.500 places	103 €

Autres

A9	Avis technique simple	103 €
----	-----------------------	-------

## **Autres prestations (visites complètes avec rapport)**

### Hôpitaux

B1	forfait	865 €
B11	+ majoration par tranche de 50 lits	205 €

### Maisons de repos, résidences-services

B2	forfait	347 €
B21	+ majoration par tranche de 10 résidents	67 €

### Homes pour enfants placés, maisons d'accueil, internats centres d'hébergement non touristiques

B3	forfait	205 €
B31	majoration par tranche de 10 chambres	36 €

### Hôtels, établissements d'hébergement

B14	forfait de 1 à 9 personnes	103 €
B4	forfait + de 10 personnes	347 €
B41	+ majoration par tranche de 10 chambres	67 €

### Crèches, accueil de jour pour enfants, centres d'accueil de jour

B5	forfait	103 €
B51	+ majoration par tranche de 10 personnes	36 €

### Immeubles d'habitation

B6	forfait	103 €
B61	+ majoration par logement	36 €
B62	+ majoration par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface plancher	205 €

### Immeubles administratifs, écoles

B7	par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface plancher	205 €
----	--	-------

### Immeubles de commerce

B8	restaurants et débits de boissons par tranche de 250m <sup>2</sup> de surface plancher	205 €
B81	autres immeubles de commerce par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface plancher	205 €

### Salles de spectacles, théâtres, cinémas, centres culturels, dancings, musées, salles polyvalentes, hall omnisports

B9	par tranche de 1.000m <sup>2</sup> de surface plancher	261 €
----	--	-------

### Bâtiments et installations industrielles, parkings

B10	forfait	205 €
B101	+ majoration par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface plancher	103 €

### Chapiteaux, installations temporaires

B110	forfait	205 €
B111	+ majoration par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface plancher	36 €

### Stades

B12	forfait	520 €
B121	+ majoration par tranche de 2.500 places	36 €

Installations à l'air libre

B13	forfait	205 €
B131	+ majoration par tranche de 1.000m <sup>2</sup> de surface plancher	36 €

Autres

B14	Avis technique simple	103 €
B15	Dossier sécurité-salubrité - <i>Ouverture du dossier + 1 visite de contrôle</i>	107 €
B151	Dossier sécurité-salubrité - <i>Visite supplémentaire</i>	107 €
B152	Prestation demi-journée Commissions sanitaires	125 €

**Prestations Préventionniste** (Si autres tarifs non applicables)

<b>P1</b>	<b>par ¼ heure</b>	<b>20 €</b>
-----------	--------------------	-------------

IMPORTANT :

*Tout ¼ heure commencé sera facturé.*

*La prestation débute au départ de la caserne et s'achève lors du retour au casernement.*